

MAIRIE DE SAINT-ALPINIEN CREUSE

COMPTE RENDU SEANCE DU 24 AVRIL 2026

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six à 19h, se sont réunis les membres du conseil municipal de Saint-Alpinien sous la présidence de M. François Perreaut, maire, selon convocation en date du 10 avril 2026.

Étaient présents : PERREAUT François, DEMIR Gulkiz, ROUGIER Patrice, TANGARA Pascale, BONNAUD Alexandre, CADRAN Aude, CHABANT François, CAVALIÈRE Océane, BIELLI Sylvie, MOREAU Jean-Baptiste

Excusée : CARNET Laurianne

M. Patrice Rougier est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Taux fiscaux 2026
- FPIC 2026
- Commissions CCID
- Commissions ComCom Creuse Grand Sud
- Participation RPI 2026
- Subvention d'équilibre BP 2026 Assainissement
- Vote Budget primitif 2026 commune
- Vote budget annexe 2026 Assainissement
- Contrat de débroussaillage
- Demande occupation de la salle du gîte par le Foyer Rural.
- **Questions diverses**

M. le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 27 mars 2026 qui est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES TAUX FISCAUX POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Il fait part de la simulation d'augmentation notamment du taux sur la TH (résidences secondaires et logements vacants).

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux de 2025:

Taxe foncière bâti TFB	taux voté 33.84 %
Taxe foncière non bâti TFNB	taux voté 41,03 %
Taxe Habitation sur les résidences secondaires THRS	taux votés 8.31%

FPIC 2026

Monsieur le maire indique qu'il convient de retirer ce point de l'ordre du jour n'ayant pas les informations nécessaires à débattre sur ce sujet.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire indique qu'à chaque renouvellement du Conseil Municipal, il convient de recomposer la Commission Communale des Impôts Directs.

Il rappelle que cette commission a un rôle consultatif :

En matière d'évaluation des propriétés bâties et non bâties, la CCID :

- formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance,
- formule un avis sur le classement des parcelles affectées par un changement,
- dresse avec le représentant de l'administration la liste des :
 - locaux de référence pour les locaux d'habitation,
 - locaux - types pour les locaux commerciaux,
- participe à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Enfin il expose au Conseil qu'il faut proposer 24 personnes à la DGFIP (12 titulaires et 12 suppléants) mais que seulement 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus par l'administration.

Les personnes proposées sont les suivantes :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
BARRIERE Christine	MORELE Jacques
BREISH Philippe	BREGERE Patrice
CHABANT Evelyne	REDON Valérie
HENRARD Marion	BILLEGA Nicole
LEPRINCE Claude	ALLOCHON Bernard
MORELE Josette	CHABANT Agnès
PELISSIER Geneviève	FOURNIER Alain
NORE Michel	ALLOCHON Christiane
RANDS Joanne	DEPARDIEU Patrick
SAINT-MARTIN Jean-Claude	RONDIER Sébastien
VILLATTE Martine	ROUINA Annie
DUMONTEIL Aurélie	DUMONTANT Serge

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve ces propositions, et charge le Maire de transmettre cette liste à la DGFIP.

COMMISSIONS COM COM CREUSE GRAND SUD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les commissions thématiques de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud ne sont pas encore créées.

Ce point est donc retiré de l'ordre du jour et sera à nouveau soumis à une prochaine réunion.

PARTICIPATION AU RPI POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune est membre d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal avec les communes de St-Amand et de St-Maixant.

Il rappelle le fonctionnement de ce RPI et précise que son budget et notamment ses recettes proviennent principalement des participations des 3 communes adhérentes.

Il présente le tableau de répartition 2026 transmis par le Comité Syndical du RPI,

la participation de notre commune s'élève pour l'année 2026 à 23 483,00€.

Il précise que l'augmentation par rapport à l'année 2025 se justifie par 2 recrutements sur le temps cantine pour les communes de St Alpinien (3h/J annualisé) et de St-Maixant (2h/J annualisé).

Après en avoir délibéré, Mme Demir et Mme Tangara ne prenant pas part au vote, le Conseil approuve à l'unanimité le montant de la participation 2026.

SUBVENTION D'EQUILIBRE 2026 AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe que le budget assainissement ne pouvant s'équilibrer par ses propres recettes, il est autorisé de faire un virement de crédits du budget principal de la Commune appelé subvention d'équilibre.

Il soumet pour 2026 une subvention d'équilibre pour le budget assainissement d'un montant de 4.000€.

Le Conseil Municipal adopte cette décision, avec inscription au crédit du budget « commune », et charge le Maire de sa bonne réalisation.

BUDGET PRIMITIF 2026 (Commune)

Mme Demir présente le budget primitif 2026 proposé par M. le Maire.

Il s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Recettes de fonctionnement : **341 814,93€**

Dépenses de fonctionnement : **341 814,93€**

Recettes d'investissement : **127 261,28€** avec les restes à réaliser 2025

Dépenses d'investissement : **127 261,28€** avec les restes à réaliser 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le budget prévisionnel 2026.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2026

Mme Demir présente ensuite le budget assainissement 2026.

Il s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Recettes de fonctionnement : **8 456.36€**

Dépenses de fonctionnement : **8 456.36€**

Recettes d'investissement : **23 839.37€**

Dépenses d'investissement : **23 839.37€**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve ce budget.

CONTRAT DE DEBROUSSAILLAGE

Monsieur le Maire présente le devis de M. Sébastien Simonneton pour le contrat de débroussaillage de la commune avec 2 périodes de fauchage (juin et août 2026), une période de débroussaillage en fin d'année pour un montant de 8 850€.

Il indique que l'augmentation par rapport à 2025 se justifie par le contexte actuel et le coût des combustibles qui est très fluctuel.

Après délibérations, le Conseil Municipal approuve ce devis et charge M. le Maire de signer la convention de débroussaillage avec M. Simonneton pour l'année 2026.

DEMANDE OCCUPATION DE LA SALLE DU GITE PAR LE FOYER RURAL

M. Perreaut informe que le Foyer rural se charge de la gestion du « dépôt de pain » des lundis et jeudis. M. Jacques Ulrich, Président du Foyer demande l'autorisation de vendre des boissons le lundi matin sur le temps d'ouverture du dépôt de pain.

Il conviendrait donc de modifier la convention actuelle en rajoutant l'occupation du lundi matin de 10 h à 11h30.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, (Mmes Bielli, Demir et Tangara ne prenant pas part au vote), charge M. le Maire de modifier la convention d'occupation en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe avoir reçu une demande de M. Devaux, nouvel habitant au village Chez Ruchon concernant un dépôt sauvage de pneus, ferrailles et divers. Nous allons essayer de trouver une solution pour nettoyer cette parcelle qui est sectionnaire.
- Il rappelle ensuite que la cérémonie du 08 mai aura lieu à 11h, rendez-vous est donné à 10h45 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22h05.